

Item 4.5.

Élections législatives 2018

RÉFLEXIONS ET PRIORITÉS DE
L'ABBL À L'ATTENTION DES
PARTIS POLITIQUES





Eis Lëtzebuenger Finanzplaz kann op eng méi wéi 150 Joër al Erfolgsgeschicht zeréckblécken. Vun Ufank un war et eng international Finanzplaz, déi vun de Banke geprägt gëtt. Eis Banken droë signifikativ zur wirtschaftlecher Entwécklung an zum Wuelstand vu Lëtzebuerg bäi. D'Banken hunn sech am Laf vun der Zäit permanent weiterentwéckelt a gehéieren haut zu déenen am meeschte reguléierte Secteuren, souwuel zu Lëtzebuerg ewéi och an Europa.

D'Lëtzebuenger Banke finanzéieren zu 80% de Wuesstem zu Lëtzebuerg, ënnert anerem sief et de Lëtzebuenger Commerce, de Wunnengsbau, d'nohaltig Entwécklung am Kader vum Konjunkturplang an dem Développement durable. D'Finanzplaz dréit 27% zum Lëtzebuenger PIB bäi, wouvunner méi wéi 10% eleng vun de Banke generéiert ginn (ingesamt méi wéi 26.000 Bank-Employéen).

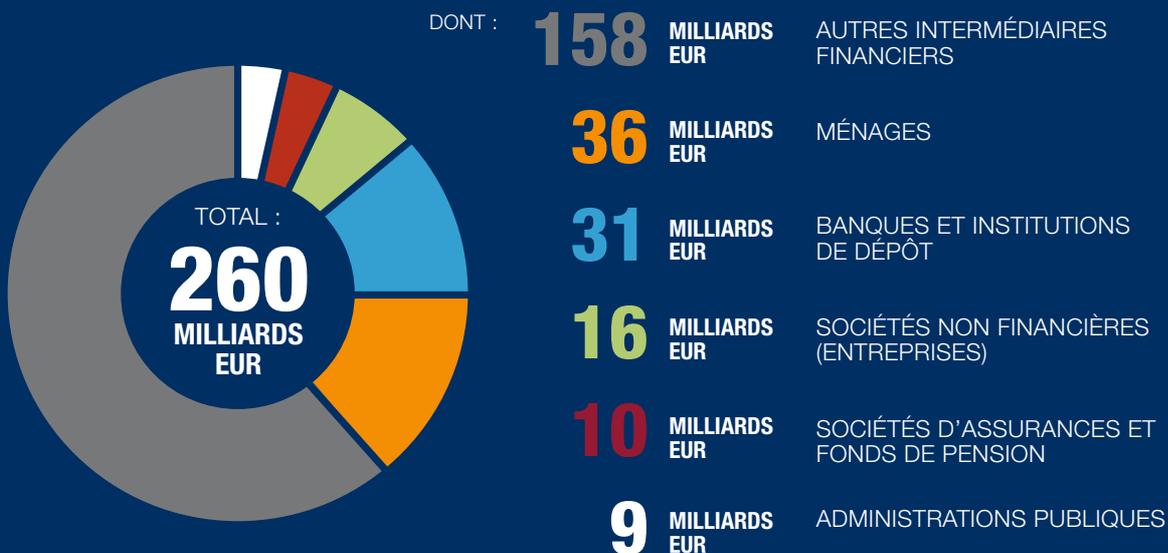
Während eis Banken an eis Finanzplaz haut op zolitte Féiss stin, wäert a noër Zukunft eng ganz Rei vu Entwécklungen, virun allem am technologesche Beräich, eis Finanzplaz fundamental veränneren. Dëst wäert, ënnert anerem, strategesch Neiausrichtungen a Reorganisatiounen als Konsequenz hunn, mat engem Impakt op den "emploi bancaire".

D'ABBL huet zesumme mat senge Memberen eng Serie Iwerlegungen a Propositiounen ausgeschafft fir d'Zukunft vun eisem Secteur a vun eisem Land ze sécheren.

Yves Maas

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Maas', written over a light yellow rectangular background.

Dépôts bancaires



Octrois de crédits

AUX MÉNAGES LUXEMBOURGEOIS :



1,5 MILLIARDS EUR

AUX ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES :



24 MILLIARDS EUR

AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :



2,2 MILLIARDS EUR

NOUS FINANÇONS L'ÉCONOMIE :

ÉVOLUTION CRÉDITS ENTREPRISES :



EN 10 ANS

ÉVOLUTION CRÉDITS IMMOBILIERS MÉNAGES :



EN 10 ANS

TOUS LES SERVICES BANCAIRES SONT ASSURÉS PAR

139 BANQUES

AUPRÈS DE LEUR SIÈGE ET DANS LEURS

240 AGENCES

Coût de la réglementation

COÛT ANNUEL DE LA RÉGLEMENTATION :

458 MILLIONS EUR

EN 2015
(+20% PAR RAPPORT À 2013)

CELA REPRÉSENTE PRESQUE

1% DU PIB



CONTRIBUTION SERVICES FINANCIERS AU PIB :



Des banques plus solides

CAPITAL :

↑ 51%

EN 10 ANS

RÉSERVES :

↑ 45%

EN 10 ANS

TAILLE DES BILANS :

↓ 19%

EN 10 ANS

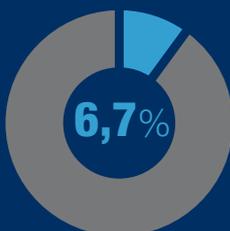
Emploi bancaire

EMPLOI DIRECT



26.000 PERSONNES

EMPLOI BANCAIRE



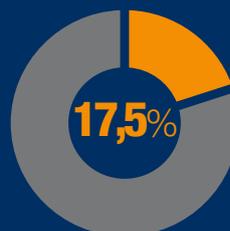
DE L'EMPLOI TOTAL AU LUXEMBOURG

EMPLOI SERVICES FINANCIERS



70.000 PERSONNES

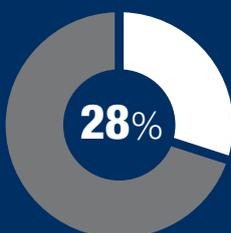
EMPLOI SERVICES FINANCIERS



DE L'EMPLOI TOTAL AU LUXEMBOURG

Recettes fiscales

SECTEUR BANCAIRE =



DES RECETTES TOTALES DE L'IRC ET DE L'ICC

IRC :

356 MILLIONS EUR

ICC :

146 MILLIONS EUR

RTS :

463 MILLIONS EUR

Sources : BCL, CSSF, STATEC, CES et ABL

Les **7** priorités de l'**ABBL**

- 01 — Soutenir la compétitivité de la Place financière
- 02 — Attirer, développer et retenir les talents pour demain
- 03 — Faire un usage raisonné du levier fiscal pour les entreprises
- 04 — Assurer l'intégrité du système financier à l'heure de la transformation numérique
- 05 — Affirmer le Luxembourg comme acteur incontournable dans la finance durable
- 06 — Mettre en œuvre la stratégie nationale d'éducation financière
- 07 — Vers un Etat moderne et efficient dans un contexte international

Soutenir la compétitivité de la Place financière

Les constats :

La prévisibilité de la décision publique est un facteur clé pour attirer et pérenniser les investissements internationaux. Nous faisons néanmoins le constat d'une compétitivité dégradée ces dernières années : changements soudains et imprévus de la législation, dialogue plus difficile avec les autorités, lenteurs dans le traitement des dossiers.

L'augmentation des coûts réglementaires et opérationnels des banques (personnel, IT, ...) ainsi que l'indexation se traduisent par une baisse de leur capacité d'investissement et de financement de l'économie.

Le budget alloué à la promotion de la Place financière n'est pas proportionnel par rapport à sa contribution au PIB (27%).

Les propositions :

- **Renforcer le rôle du Haut Comité de la Place financière** en tant que laboratoire de développement et d'amélioration des produits et des services dont les métiers de la Place financière ont besoin
- **Instituer un ministère ou un secrétaire d'Etat entièrement dédié à la Place financière** disposant des ressources qualitatives et quantitatives adéquates
- **Dégager le secteur privé du financement intégral des frais de fonctionnement de la CSSF**
- Améliorer le processus de transposition des directives européennes :
 - _ Respect des délais
 - _ « Toute la directive, rien que la directive »
 - _ Consultation préalable et systématique des acteurs concernés
 - _ Utiliser la flexibilité permise par les textes pour garantir l'attractivité de la Place financière dans son ensemble
- Augmenter les budgets alloués à la promotion de la Place financière
- Systématiser la publication de circulaires et positions administratives sur les réglementations critiques, sur base d'un dialogue régulier avec les acteurs concernés

Attirer, développer et retenir les talents pour demain

Les constats :

La flexibilité insuffisante du droit du travail actuel, inadapté au monde d'aujourd'hui, constitue un frein à l'établissement d'entreprises étrangères au Luxembourg.

L'inadaptation des profils des jeunes sortant de l'école au marché du travail luxembourgeois est une préoccupation. Les profils hautement qualifiés doivent être recrutés à l'étranger.

Le pays souffre de l'inexistence d'un environnement académique fort et reconnu.

Il existe une concurrence déloyale entre l'Etat et les employeurs privés.

Les propositions :

• **Marché de l'emploi :**

_ Assurer une flexibilisation du temps de travail et adapter la législation en matière de télétravail, y compris par un cadre fiscal adapté

_ Rendre le Luxembourg plus attractif pour les talents étrangers (en particulier les TIC - Technologies de l'Information et de la Communication); faciliter le droit de séjour aux ressortissants de pays hors UE (experts aux profils recherchés)

• **Fiscalité :**

_ Maintenir un régime attractif sur les revenus personnels et de capitaux mobiliers

• **Education :**

_ Promouvoir un pôle universitaire et de recherches appliquées à la finance et l'économie

_ Mettre en place un dialogue régulier et une coordination entre les employeurs privés et l'Etat pour mettre en adéquation l'éducation fondamentale, secondaire et universitaire avec les besoins des secteurs de l'économie en termes de profils requis

_ Modernisation fondamentale du système de formation des enseignants (formations obligatoires à l'étranger ; évaluation systématique du corps enseignant; révision exhaustive des méthodologies d'apprentissage; introduction du numérique dans l'enseignement)

• **Formation continue :**

_ Elargir et promouvoir l'offre de formation continue et assurer l'employabilité, notamment par des certifications métiers

_ Soutenir les efforts des employeurs aux frais de formation continue de leurs salariés

Faire un usage raisonné du levier fiscal pour les entreprises

Les constats :

Les dépenses et investissements liés à la digitalisation et au maintien des exigences réglementaires sont en forte augmentation. Ces dépenses conditionnent la pérennité d'un centre financier moderne et compétitif au Luxembourg et peuvent difficilement être réduites au niveau local.

Ces dépenses alimentent un écosystème de prestataires au Luxembourg (Professionnels du Secteur Financier, auditeurs, consultants) et sont de surcroît source d'emploi dans les banques.

Certaines mesures fiscales bien ciblées et en accord avec les évolutions internationales permettraient de contenir ces coûts et donc de préserver la capacité d'investissement et de financement des banques de la Place.

Les propositions :

- **Baisser le taux global d'imposition des collectivités (IRC, ICC) :**

_ Un taux d'affichage attractif est un facteur important pour les investisseurs. Il ne s'agit pas d'entrer dans une surenchère au niveau du taux mais plutôt de mieux positionner le pays par rapport à ses concurrents directs

- _ **Le taux moyen au sein de l'UE (21%) nous paraît constituer le maximum admissible**

_ Une baisse raisonnée et maîtrisée du taux global d'imposition constituerait un levier plus durable qu'une politique de niches fiscales au regard des évolutions internationales

_ Les éventuelles niches résiduelles devraient se rapporter en priorité à des incitants à l'investissement, plus particulièrement dans le domaine du numérique, et encourager le développement de la finance durable

- **Abolir l'impôt sur la fortune :**

_ Son abolition mettrait fin à une spécificité de notre système fiscal mal comprise par les investisseurs internationaux et permettrait de retenir des liquidités supplémentaires au Luxembourg, lesquelles échappent actuellement au marché bancaire national

Assurer l'intégrité du système financier à l'heure de la transformation numérique

Les constats :

Le secteur des services financiers est de plus en plus saturé par de nouveaux arrivants opérant dans des « zones grises » en termes de réglementation. Selon une étude récente de l'Autorité Bancaire Européenne, près de 40% des nouveaux entrants restent en dehors du champ d'application de toutes réglementations, ce qui entraîne des risques pour le secteur des services financiers et par conséquent pour ses clients.

Il existe un déficit chronique de talents en matière de TIC au Luxembourg.

Du fait de son caractère global et intersectoriel, le sujet de la numérisation est traité par 3 ministères différents. La coordination interministérielle reste insuffisante.

Les propositions :

- Garantir que tous les prestataires de services financiers, indépendamment de l'origine du prestataire, soient réglementés et supervisés de manière égale pour garantir des conditions de concurrence équitables : « **mêmes services, mêmes risques, mêmes règles et même supervision** »
- Etablir un minimum de règles encadrant le cloud banking, le crowd funding et crowd investing, les crypto-monnaies, les crypto-fonds et ICO (Initial Coin Offering), l'analyse Big Data, la technologie des registres distribués (DLT ou Blockchain)
- Favoriser la transformation numérique dans le secteur financier et dans d'autres secteurs de l'activité économique, notamment par le biais de subventions, crédits et crédits d'impôt
- Faciliter le développement et l'interopérabilité de l'infrastructure des télécommunications, des centres de données (sous-traitance, sous-traitance via le cloud), du calcul de haute performance, de l'intelligence artificielle et de la cyber-sécurité
- Associer le secteur financier aux dispositifs nationaux en matière de cyber-sécurité

Affirmer le Luxembourg comme acteur incontournable dans la finance durable

Les constats :

La transition vers une économie plus durable s'accélère et devient irréversible.

La finance est l'élément charnière entre les investisseurs et l'économie durable émergente : aujourd'hui, le monde a besoin d'investissements à long terme pour assurer la transition écologique et développer les infrastructures correspondantes.

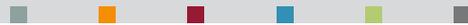
Un système financier qui promeut le développement durable, c'est-à-dire la finance durable, représente un potentiel considérable pour le Luxembourg en tant que Place financière.

Une base de départ solide existe actuellement avec un écosystème « vert » en plein développement (Bourse de Luxembourg, LuxFlag).

Les propositions :

- **Construire, développer et capitaliser sur les réalisations déjà entreprises au niveau national :**
 - _Renforcer les partenariats stratégiques public-privé
 - _Promouvoir le rôle de la Bourse de Luxembourg (Lux Green Exchange)
 - _Promouvoir le rôle de LuxFlag (agence de labellisation internationale et indépendante)
 - _Soutenir le développement de la Luxembourg Sustainable Development Finance Platform (LSDFP), une plateforme publique-privée mettant en relation les investisseurs avec des porteurs de projets durables tant au Luxembourg qu'à l'étranger
 - _Promouvoir le programme Entreprise Socialement Responsable de l'INDR
- Assurer **une meilleure coopération interministérielle** est indispensable, car la finance durable touche tous les secteurs d'activités
- Renforcer le dialogue continu entre le secteur financier et les responsables politiques afin de concevoir **un cadre réglementaire adéquat pour le développement de la finance durable**

Mettre en œuvre la stratégie nationale d'éducation financière



Les constats :

En comparaison avec d'autres Etats membres de l'Union européenne, le Luxembourg accuse un retard en matière d'initiatives relatives à l'éducation financière.



Ce retard entraîne un certain nombre de risques allant d'une mauvaise préparation des citoyens aux besoins financiers durant la vie, à une mauvaise anticipation des situations délicates, et des prises de décisions financières inadéquates, générant in fine des situations de surendettement.



A défaut de chapitre éducation financière dans les programmes scolaires, l'implication des enseignants se limite aux initiatives proposées par le secteur privé, plus particulièrement la « Woch vun de Suen ».

Les propositions :

- Intégrer la dimension d'éducation financière dans le cursus de l'enseignement fondamental
- Intégrer des cours d'éducation financière de type modulaire au sein des lycées de type général et classique tel que proposés dans la stratégie nationale
- Proposer au grand public des séances d'information sur des sujets comme l'e-banking, le futur de nos retraites, le financement des études supérieures, la création d'une entreprise, etc...
- Promouvoir davantage les actions initiées par les acteurs privés au sein du corps enseignant
- Développer des partenariats entre les ministères (notamment Ministère de l'Enseignement et Ministère de la Famille) et les acteurs privés



Vers un Etat moderne et efficient dans un contexte international

Les constats :

Au niveau national : La coordination entre les différents Ministères et administrations qui traitent d'un même dossier est insuffisante (ex : Fintech, Brexit, promotion) du fait notamment d'un fonctionnement en « silos » des départements ministériels. Cette situation contraste avec l'intégration et la coopération croissantes des associations et agences représentatives du secteur financier (ABBBL, ALFI, ACA, LFF, Profil, etc...).

L'absence de mobilité professionnelle des agents est préjudiciable à la performance globale de l'Etat. Une véritable modernisation de l'Etat et de la fonction publique se fait toujours attendre.

La maîtrise insuffisante par les tribunaux des problématiques spécifiques à la Place financière, couplée à l'inadéquation de leurs moyens, est source d'inefficacités et d'insécurité juridique.

Au niveau européen et international:

La législation en matière de services financiers est élaborée au niveau européen (et international). Il est donc indispensable d'être correctement représenté auprès des instances européennes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Les Luxembourgeois sont absents ou en recul dans les services respectifs de la Commission (DG FISMA), du Conseil et au Parlement européen (Commission ECON) ainsi que dans les autorités spécialisées (ESAs).

Les propositions :

• **Au niveau national :**

_ Améliorer la coordination entre les ministères et administrations qui travaillent sur un même dossier

_ Promouvoir la mobilité professionnelle au sein de la fonction publique au moyen de détachements pleinement intégrés dans le parcours professionnel des agents de l'Etat actuellement en poste ou nouvellement recrutés

_ Créer un pôle judiciaire dédié aux affaires financières et économiques, dont les moyens seraient en adéquation avec l'importance de la Place financière et des évolutions technologiques (cybercriminalité, criminalité économique, etc...)

• **Au niveau européen et international :**

_ Développer une politique ciblée et active de placement de Luxembourgeois (fonctionnaires; experts nationaux détachés) à des postes clés dans l'élaboration de la législation en matière de services financiers

_ L'Etat doit se fixer des objectifs concrets et ambitieux pour rattraper le retard accumulé dans ce domaine





CONTACT

ABBL A.s.b.l.

12, rue Erasme | L-1468 Luxembourg

P.O. Box 13 | L-2010 Luxembourg

Tel.: (+352) 46 36 60-1

Fax: (+352) 46 09 21

Email: mail@abbl.lu